



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2000-MC-3975

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 321954

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

RDM Corporation

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 21 décembre 2000.

Le 21 décembre 2000

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Le chef du service du financement des
sociétés

/ir